

Savoir fabriquer et utiliser les thés de compost oxygénés (TCO) et les biostimulants en enrobages de semences

Gratuit pour les
stagiaires à jour
de leur
cotisation MSA

Date : Lundi 28 et Mardi 29 Mars 2022

Horaires: 8h30-16h30/8h30-16h30

91% de
satisfaction
pour les
formations 2021

Lieu : Espace Gâtines, 11 route de faverolles 36600 Valençay

Intervenant: Jerémy Rizoud, Cultures Régénératrices

Objectifs de la formation :

- **Savoir utiliser le TCO en pulvérisation foliaire et les biostimulants afin de développer des plantes en meilleure santé et réduire la concurrence des adventices en augmentant la fertilité des sols.**
- **Coût :** La formation est gratuite pour les participants à jour de leur cotisation MSA, pour les autres merci d'entrer en contact avec le responsable de formation
- **Prés-requis:** à destination des céréaliers et des éleveurs de l'Indre
- **Méthodes mobilisées:** Atelier pratique, retours d'expériences
- **Modalités d'évaluation:** Questionnaire de satisfaction et tour de table oral

Merci d'apporter votre repas pour la pause du midi !

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires durant la formation.

Renseignements, accessibilité aux personnes en situation de handicap et inscriptions obligatoires auprès de :

Golleret Léa & Calladine Arthur : responsables du stage au CIVAM de Valençay
civam.valencay@civam.org - 06 79 36 77 10

Le crédit d'impôt à la formation :

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 07h00 en 2021, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 71.75 € (= 7h00 x 10.25 €).

Les services de remplacement :

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! Service de Remplacement de l'Indre : 02.54.07.09.53